



# La Zone Economique Exclusive ZEE Libanaise: une délimitation conflictuelle pour l'exploitation d'importants gisements

Marrakech 17 Avril 2015

Ordre des Géomètres-Topographes du Liban



Antoine Mansour  
Président de l'Ordre des Topographes du Liban  
Vice-Président de L'UMG



# introduction...

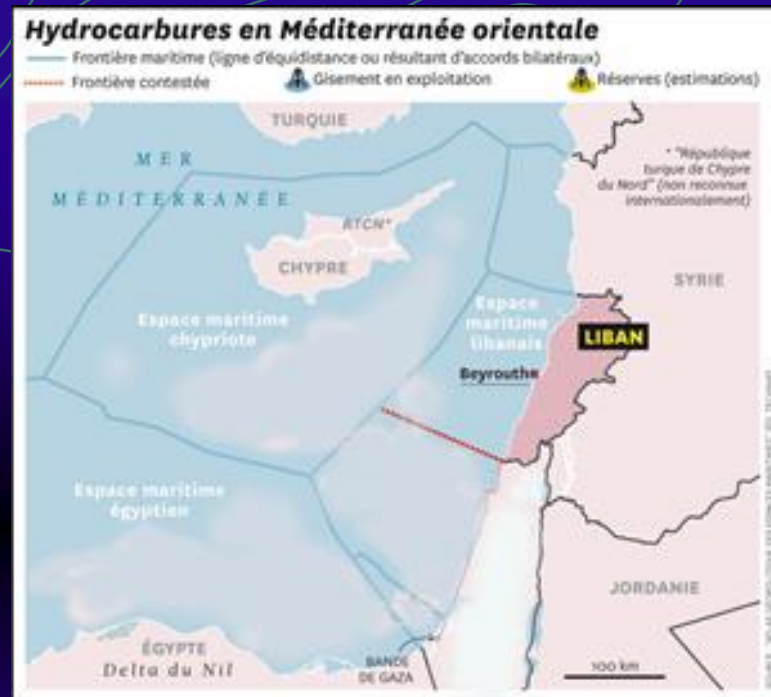
## Problématique et rivalités géostratégiques

- **Conflit existant entre les pays qui partagent en effet l'exclusivité économique des eaux de la Méditerranée orientale**
- **Comme souvent dans cette région du monde, les rivalités géostratégiques constituent un enjeu de premier plan. Six pays se partagent en effet l'exclusivité économique des eaux de la Méditerranée orientale : La Turquie, la Syrie, Le Liban, Israël, l'Egypte et Chypre. A ces six pays s'ajoute la bande de Gaza qui, bien que n'étant pas reconnue comme un Etat par l'ONU, s'est vue délimiter une zone maritime d'exclusivité économique.**

Antoine Mansour - Président de  
l'Ordre des Topographes du Liban -  
Vice-Président de L'Union  
Mediterraneene des Géomètres

## Definition de la Zone Economique Exclusive

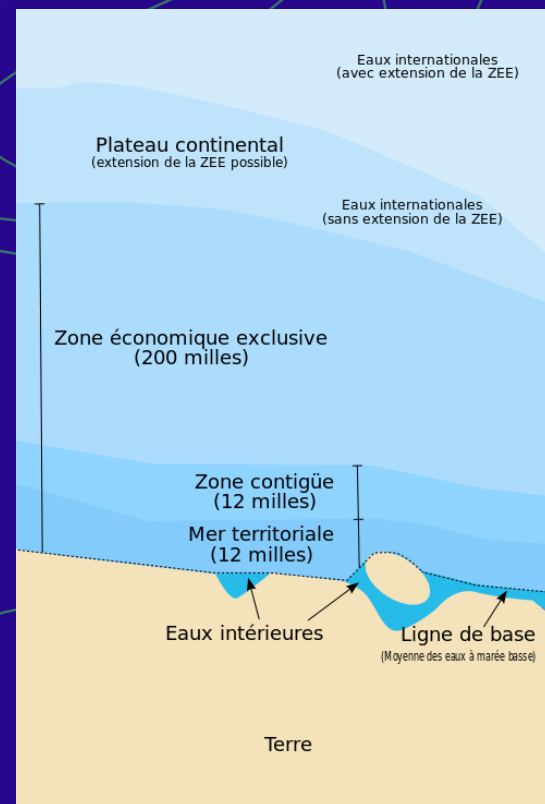
Au regard du droit international, chaque Etat dispose d'une exclusivité économique dans une bande maritime s'étendant jusqu'à 200 milles marins (soit environ 370 km) depuis la ligne côtière. Il convient d'entendre par « zone économique exclusive » un espace maritime sur lequel un État côtier exerce des droits souverains en matière d'exploration et d'usage des ressources.



Antoine Mansour - Président de  
 l'Ordre des Topographes du Liban -  
 Vice-Président de L'Union  
 Mediteraneene des Géomètres

## Les zones maritimes en droit international de la mer

- Cette zone économique exclusive comprend les eaux intérieures (dans les baies), les eaux territoriales (bande maritime jusqu'à 12 milles), et la zone contiguë (12 milles encore).
- C'est la Convention des Nations unies sur le droit de la mer (ou Convention dite de Montego Bay), signée le 10 décembre 1982, qui a précisé le statut juridique de la zone exclusive économique.



Antoine Mansour - Président de  
l'Ordre des Topographes du Liban -  
Vice-Président de L'Union  
Mediterraneene des Géomètres

# Convention dite de Montego Bay

## ➤ Cette convention stipule :

- *Que La zone économique exclusive est une zone située au-delà de la mer territoriale et adjacente à celle-ci, soumise au régime juridique particulier établi par la présente partie, en vertu duquel les droits et la juridiction de l'État côtier et les droits et libertés des autres États sont gouvernés par les dispositions pertinentes de la Convention. »*
- Elle précise les modalités de délimitation de zones, pouvant être sujettes à interprétation compte tenu de l'irrégularité des lignes côtières. Le texte indique également que lorsque les lignes de base de deux États sont distantes de moins de 400 milles, la limite séparant leurs ZEE doit être fixée d'un commun accord ou bien par la justice internationale.
- En ce qui concerne les pays précités en introduction, seuls le Liban, l'Égypte et Chypre ont signés cette convention, ce qui n'est pas de nature à faciliter les opérations de délimitation.

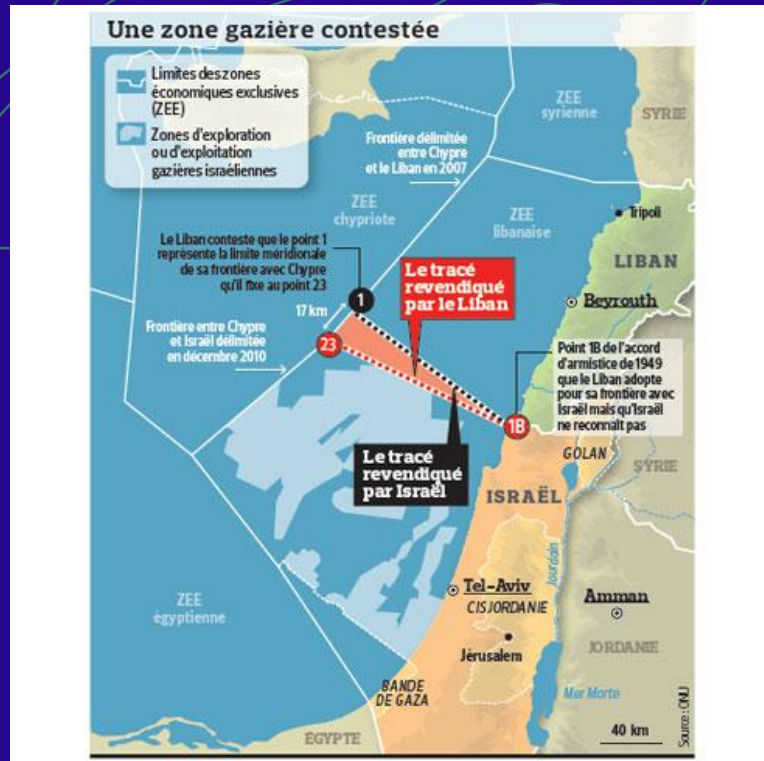
Antoine Mansour - Président de  
l'Ordre des Topographes du Liban -  
Vice-Président de L'Union  
Méditerranéenne des Géomètres

## La délimitation de la zone économique exclusive du Liban

- La zone économique exclusive du Liban est contiguë à celles de la Syrie, de Chypre et des territoires palestiniens occupés par Israël. La délimitation des zones libanaises et syriennes n'a pas donné lieu à contentieux, tandis que celle séparant la zone libanaise et la zone chypriote a donné lieu à un accord entre les deux pays en 2007.
- Par contre il en ressort une controverse quand au tracé de la limite séparant les zones économiques exclusives entre le Liban et les territoires occupés

# l'origine de ce contentieux

- **En effet** le gouvernement libanais, signataire de la Convention sur la mer, a adressé en 2010 au Secrétariat général des Nations-Unis les coordonnées de sa frontière maritime sud.
- La ligne part du «point 1B», que le Liban adopte pour sa frontière terrestre SUD, selon l'accord d'armistice de 1949, et arrive en mer à un «point 23», pointe frontalière tripartite entre le 3 pays concernés.
- Lorsque Israël notifie à son tour l'ONU de son tracé, le différend est constitué: en mer, le point frontalier tripartite choisi est le «point 1», situé 17 km plus au nord que le «point 23» ce qui engendre un empiètement de 866 Km<sup>2</sup>



Antoine Mansour - Président de  
 l'Ordre des Topographes du Liban -  
 Vice-Président de L'Union  
 Méditerranéenne des Géomètres

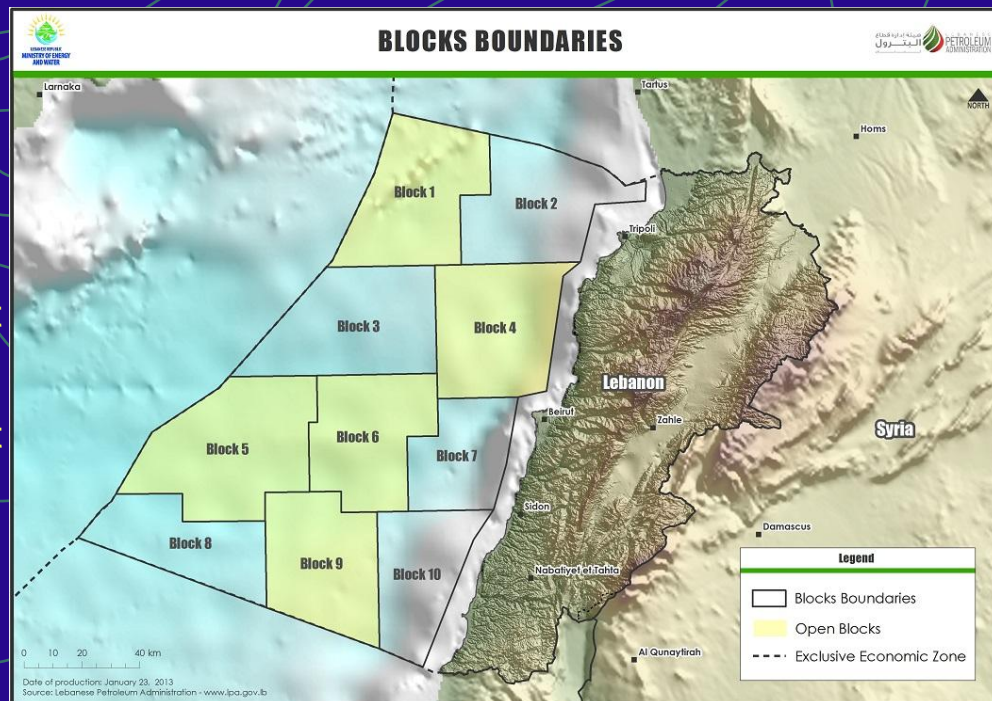
## l'origine de ce contentieux (suite)

- Israël n'ayant pas signé la convention de Montego Bay, et le Liban ne reconnaissant pas l'Etat d'Israël, les mécanismes de résolution de conflit (le Tribunal de la mer) ne sont pas applicables entre les deux parties. Une tentative d'arbitrage sous l'égide des Etats-Unis a été initiée par la suite, sans succès.
- Dans l'attente d'une résolution du conflit, aucune partie n'a à ce jour entamé des opérations de prospection dans le triangle objet du litige.



# Lancement des opérations de prospection

- En 2010, le Liban s'est doté d'une nouvelle législation en matière de forage de gisements pétroliers et gaziers offshore. Sa zone économique exclusive est divisée en 10 Blocs, dont la surface varie entre 1259 et 2374 Km<sup>2</sup> devant faire séparément l'objet d'opérations de prospections par un prestataire différent.



Antoine Mansour - Président de  
l'Ordre des Topographes du Liban -  
Vice-Président de L'Union  
Mediterraneene des Géomètres

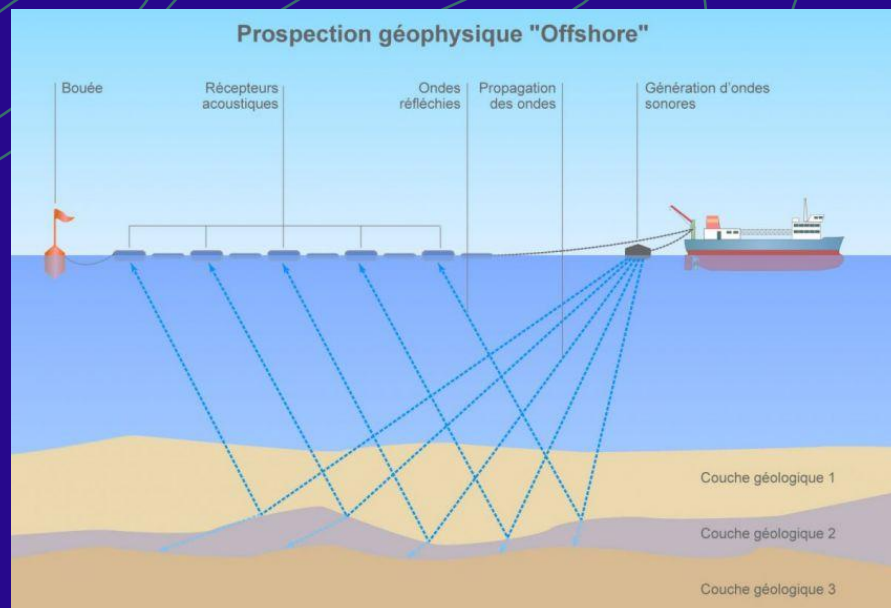
## Lancement des opérations de prospection

- En 2012 un appel d'offre international a ainsi été lance par le ministère de l'Energie Libanais.
- Les licences d'exploration n'ont pas encore été octroyées, mais les travaux de prospection, attribuées à deux compagnies Internationales (Spectrum et PGS), sont en cours.

Antoine Mansour - Président de  
l'Ordre des Topographes du Liban -  
Vice-Président de L'Union  
Mediteraneene des Géomètres

## Méthode de prospection en mer

- Les deux compagnies ci-dessus mentionnées utilisent la méthode dite « sismique par réflexion ».
- Il s'agit de la principale méthode qui permet de visualiser les structures géologiques en profondeur grâce à l'analyse des échos d'ondes sismiques pour repérer de gisements potentiels.
- En Mer on utilise des canons à air comprimé pour créer une onde qui va se propager sous terre et qui est récupérée par des capteurs sismiques (hydrophones) souvent appelés des flutes sismiques ou "Streamers"



Antoine Mansour - Président de  
l'Ordre des Topographes du Liban -  
Vice-Président de L'Union  
Méditerranéenne des Géomètres

## Méthode de prospection en mer (suite)

- L'Étude sismique se décompose en trois grandes étapes
  - acquisition des données sismiques
  - processing
  - interpretation

L'interprétation permet une véritable radiographie du sous-sol marin, ainsi une carte du fond Marin est Créée qui permet de détecter la présence potentielle d'hydrocarbures.

Actuellement au Liban les recherches s'effectuent selon la méthode sismique 3D, il s'agit de multiplier les flutes et les angles de production des ondes sismiques qui permet de construire des images du sous-sol en volume et permet ainsi de visualiser le volume du gisement .

Ces études sismiques ont dévoilé qu'il aurait plus de 100 trillions CBF du gas naturel au large des côtes Libanaises ainsi plus d'un Milliard barils de Petrole

## Les operateurs qualifiés

- 12 companies internationales qualifiées pour devenir des operateurs parmi les companies Leader du secteur dans le Monde:

Exxon Mobil et Chevron ( Etats Unis)

Total (France)

Repsol ( Espagne)

Shell (pays Bas)

Eni (Italie)

Petrobas ( Bresil )

Inpex ( Japon )

GasProm ( Russie )

Statoil ( Norvege )

La phase d'exploration ne devrait pas excéder les 18 mois

Les premiers forages fin 2016

L'entrée en production fin 2017

Antoine Mansour - Président de  
l'Ordre des Topographes du Liban -  
Vice-Président de L'Union  
Mediterraneene des Géomètres

## Conclusion

Le Liban est entrain de forger sa place parmi les pays producteurs d'énergie et pourrait passer de la situation d'un pays endetté en un pays excédentaire, et l'exploitation des réserves en gaz et pétrole pourrait devenir l'un des enjeux du Pays.

Les experts estiment que les revenus pourraient couvrir 10 fois la dette publique nationale.

Pour être prêt, le Liban devra assurer un cadre législatif bien ficelé, un comité de régulation bien préparé, une bonne industrie locale ainsi que des acteurs spécialisés dont les géomètres-topographes du Liban, de par leurs compétences techniques et leurs connaissances des outils technologiques de mesurage et de géolocalisation, sont qualifiés pour prendre part aussi bien aux opérations de délimitation maritime que d'inspection des fonds sous-marins.

Antoine Mansour - Président de  
l'Ordre des Topographes du Liban -  
Vice-Président de L'Union  
Méditerranéenne des Géomètres



Union Méditerranéenne des Géomètres



**MERCI!**

Antoine Mansour - Président de  
l'Ordre des Topographes du Liban -  
Vice-Président de L'Union  
Mediterraneene des Géomètres